

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance 23 janvier 2025

Affiché et publié le 16 janvier 2025

- Ouverture de la séance avec désignation d'un.e secrétaire de séance
- Point d'actualités

1. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX :

- Conseils Municipaux des 14 novembre et 12 décembre 2024

2. DÉCISIONS DU MAIRE - Compte-rendu - Article L.2122-22 du CGCT :

- **Décision n°2024-049** : sollicitation de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour la construction d'un bâtiment périscolaire à Ambilly
- **Décision n°2024-050** : attribution du marché public de maîtrise d'œuvre rénovation thermique et fonctionnelle de la cuisine et du réfectoire du groupe scolaire de la Paix – Marché n°2024-14
- **Décision n°2024-051** : attribution du marché public travaux de construction d'un bâtiment enfance-jeunesse – Marché n°2024-13
- **Décision n°2024-052** : vente d'un radiateur de salle de bain
- **Décision n°2024-053** : souscription à une ligne de trésorerie
- **Décision n°2025-001** : M57- Fongibilité des crédits – Décision de virement de crédits n°1/2025

3. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

N°001-2025 : Attribution d'une aide exceptionnelle d'urgence pour soutenir les sinistrés du cyclone Chido à Mayotte au profit de la Protection Civile

N°002-2025 : Renouvellement de la convention d'autopartage « CITIZ »

FINANCES

N°003-2025 : Débat d'Orientation Budgétaire 2025 sur la base du rapport d'orientation budgétaire



N°004-2025 : Garantie d'emprunt au bailleur La Foncière de Haute-Savoie pour l'acquisition en BRS de 15 logements à la ZAC Etoile – Lot C5.1 – Approbation

RESSOURCES HUMAINES

N°005-2025 : Modification du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

N°006-2025 : Modalités de mise en œuvre du Compte Personnel de Formation (CPF)

URBANISME

N°007-2025 : Vente par la Commune d'Ambilly d'un bien au 50 rue Ravier, parcelles cadastrées section AC n°112 et AD n°173 à la société ICADE PROMOTION

N°008-2025 : Rétrocession de voies piétonnières entre BOUYGUES IMMOBILIER et la Commune d'Ambilly – Copropriétés « Sakura 1 & Sakura 2 »

4. Questions diverses